

NOTRE SOLUTION, la réponse à vos besoins.



L'assurance d'être bien assuré, aujourd'hui comme demain

- GLOBAL INGÉNIERIE est **un contrat "tous fondements juridiques"** : quelle que soit la nature du dommage, vous êtes assuré dès que votre responsabilité est recherchée, qu'elle soit de nature décennale, contractuelle ou délictuelle.
- GLOBAL INGÉNIERIE est **un contrat "tout sauf"** : tout ce qui n'est pas précisément exclu du contrat est garanti.

Une couverture optimale

- GLOBAL INGÉNIERIE vous apporte **une vraie garantie de responsabilité décennale** et ce, quelle que soit la nature des ouvrages sur lesquels porte votre mission (*ouvrage soumis ou non à obligation d'assurance décennale*).
- GLOBAL INGÉNIERIE garantit la responsabilité que vous pouvez supporter du fait d'une erreur dans la préconisation de procédés, que ces derniers lévent ou non de la notion de technique courante.

Des garanties étendues

- GLOBAL INGÉNIERIE couvre vos responsabilités professionnelles, même lorsque vous intervenez dans le cadre d'un groupement momentanément en qualité de mandataire ou de membre de ce groupement.
- GLOBAL INGÉNIERIE vous garantit automatiquement pour les missions accessoires à votre activité principale (*formation que vous pouvez dispenser dans le domaine du BTP ou pratique du droit à titre accessoire*).
- GLOBAL INGÉNIERIE vous garantit pour les missions portant sur des ouvrages réalisés dans les pays limitrophes de la France métropolitaine.

L'assureur
expert
de votre
métier

www.groupe-cam.com

EXEMPLES

Des clients viennent consulter le cabinet F. de maîtrise d'œuvre dans ses locaux. Une applique lumineuse se décroche, blesse un des visiteurs et endommage son ordinateur portable.

La **garantie Responsabilité civile exploitation du contrat GLOBAL INGÉNIERIE, souscrit par le cabinet F., prendra en charge les dommages corporels, matériels, ainsi que les éventuels dommages immatériels causés par cet accident.**

Lors de la conception d'une dalle en béton armé pour la construction de la bibliothèque communale, le bureau d'études commet une erreur de dimensionnement du ferrailage. Durant les travaux, la dalle fléchit anormalement. Les expertises mettent en évidence une insuffisance de ferrailage nécessitant la démolition et la reconstruction de la dalle.

Grâce au **contrat d'assurance GLOBAL INGÉNIERIE, le coût des travaux est pris en charge au titre de la garantie Responsabilité civile professionnelle.**

5 ans après la réception des bureaux d'une société, l'un des garde-corps de la coursière du 1er étage donnant sur le patio cède, endommageant dans sa chute le sol en marbre et entraînant avec lui un salarié de la société, blessé superficiellement. L'expert judiciaire impute une part de responsabilité de 30% au cabinet de maîtrise d'œuvre, au titre de la conception des garde-corps donnant sur le patio.

Grâce aux **garanties Responsabilités civiles du contrat GLOBAL INGÉNIERIE, les conséquences pécuniaires liées aux blessures du salarié et à l'endommagement du marbre situé dans le patio sont prises en charge. Le coût de réparation des garde-corps sera couvert au titre de la garantie Responsabilité décennale.**



UN AUTRE BESOIN en assurance ?

En sa qualité de Mutuelle Assureur des Professionnels du BTP, la CAM BTP dispose d'une gamme complète de produits d'assurance pour l'ensemble des risques liés à votre secteur d'activité, pour protéger notamment :

- vos biens professionnels
- vos véhicules
- votre matériel informatique et ses données
- vos obligations conventionnelles

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter votre délégué(e) commercial(e).

CAM
BTP

CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 778 847 319 00150
Siège social : Espace Européen de l'Entreprise
14 AVENUE DE L'EUROPE - 67300 SCHILTIGHEIM
Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 37 69 00

Contrat élaboré par la SGAM BTP pour le compte des Mutuelles affiliées.
SGAM BTP - Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics
494 397 714 RCS Paris - Siège social : 8 rue Louis Armand - 75015 Paris

CAM
BTP

**ASSUREUR EXPERT
DES ENTREPRISES
DU BTP**

Global Ingénierie



UNE SOLUTION D'ASSURANCE
ET UNE PROTECTION OPTIMALE

GLOBAL INGÉNIERIE VOUS PERMET DE COUVRIR L'ENSEMBLE DES RESPONSABILITÉS QUE VOUS POUVEZ ENCOURIR DU FAIT DE VOTRE ACTIVITÉ ET DE VOS MISSIONS

Être un professionnel de l'ingénierie, c'est être au cœur des évolutions du BTP, qu'elles soient techniques, financières ou juridiques.

De plus en plus soutenues, ces avancées élargissent le champ de vos obligations professionnelles et engendrent de nouveaux risques.

Aujourd'hui plus que jamais, vous, professionnel de l'ingénierie, êtes mis en cause car vos responsabilités évoluent avec la diversification de vos obligations liées à l'étendue de vos missions. Vous pouvez donc être confronté notamment aux risques suivants : **devoir de conseil, défaut de pilotage, défaut de contrôle, erreur de conception...**

Ces risques doivent être correctement appréhendés.



GLOBAL INGÉNIERIE : un contrat d'assurance de responsabilités



RESPONSABILITÉ
Civile
exploitation

Elle couvre votre responsabilité en cas de dommages causés à des tiers et découlant de l'exploitation de votre société notamment :

- à l'égard de vos préposés, en raison d'une faute intentionnelle d'un autre préposé ou d'une faute inexcusable ;
- du fait des besoins du service, y compris trajet ;
- du fait de vos matériels de chantier ;
- du fait de votre comité d'entreprise.



RESPONSABILITÉ
Civile
professionnelle

Elle couvre votre responsabilité en cas de dommages causés à des tiers dans le cadre de vos missions grâce à :

- **La garantie Responsabilité décennale** couvrant les dommages à l'ouvrage pour une durée de 10 ans à compter de la réception de l'ouvrage ;
- **La garantie de Bon fonctionnement** concernant les dommages aux éléments d'équipement dissociables, pour une durée de 2 ans à compter de la réception de l'ouvrage ;
- **La garantie des éléments d'équipement** à vocation exclusivement professionnelle pour une durée de 2 ans à compter de la réception de l'ouvrage ;
- La garantie des dommages causés aux biens confiés ;
- La garantie du fait de l'utilisation de matériel radioactif ;
- La garantie de votre participation à un groupement momentané de maîtrise d'œuvre ou de conception-réalisation ;
- La garantie des activités annexes (formation, pratique du droit à titre accessoire...);
- La garantie Europe (pays limitrophes de la France métropolitaine).



RESPONSABILITÉ EN CAS DE
Dommages
environnementaux

Elle couvre les conséquences pécuniaires des dommages causés à l'environnement du fait de votre mission, grâce à :

- **La garantie Responsabilité civile atteinte à l'environnement** : elle garantit les dommages causés aux tiers, qui proviennent d'une atteinte à l'environnement du fait de votre activité ;
- **Le préjudice écologique** : il prévoit la réparation, par priorité en nature, des atteintes non négligeables aux éléments et aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices tirés par l'Homme de l'environnement ;
- **La garantie Responsabilité environnementale** : elle couvre les frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux affectant les sols, les eaux et les dommages causés aux espèces et aux habitats naturels protégés.

Une protection complète de l'ensemble de vos activités ainsi qu'une couverture sur mesure, adaptée aux risques spécifiques des missions que vous réalisez.



GARANTIE DE
Protection
juridique

- En cas de litige, elle vous fournit les **moyens juridiques et financiers pour vous orienter et pour faire valoir vos droits.**
- Dans le cadre de votre activité professionnelle, elle vous **permet d'obtenir des informations et des renseignements.**



Avec la CAM BTP, vous disposez d'un savoir-faire et d'une expertise uniques dans l'assurance des métiers du bâtiment et des travaux publics.

BÉNÉFICES

Vous êtes sûr d'être bien assuré

Vous pouvez vous concentrer sur votre métier.

Toutes vos responsabilités pour les activités que vous exercez, avant et après réception, sont couvertes par un seul contrat.

Vous payez le juste prix

- Votre cotisation est calculée en fonction de vos honoraires.
- Votre professionnalisme est reconnu : démarche qualité, expérience professionnelle, qualification, sinistralité maîtrisée vous font bénéficier d'une cotisation avantageuse.
- Vos spécificités sont prises en compte : GLOBAL INGÉNIERIE dispose de plusieurs montants de garantie et de franchise modulables pour une couverture optimale adaptée à vos besoins.

